

Conseil scientifique

Formation restreinte

Mardi 17 octobre 2017, 10h-12h

Présents : Frédéric Audren, Dominique Cardon, Manlio Cinalli, Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff, Marta Dominguez, Emanuele Ferragina, Pierre François, Matthieu Fulla, Florence Haegel, Charlotte Halpern, Émeric Henry, Marc Lazar, Christine Musselin, Marc Oberti, Florian Oswald, Bruno Palier, Sébastien Pimont, Frédéric Ramel, Jean-Marc Robin, Gwenaële Rot, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Jakob Vogel, Dina Waked.

Absents ou excusés : Olivier Borraz, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Séverine Dusollier, Gilles Favarel-Garrigues, Martial Foucault, Frédéric Mion, Guillaume Plantin, Xavier Ragot, Paul-André Rosental, Étienne Wasmer, Cornelia Woll.

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique
Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique
Michel Gardette, directeur délégué
Carole Jourdan, responsable du pôle académique, DRH
Francis Vérillaud, directeur des affaires internationales

1/ Validation du compte rendu du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 18 septembre 2017

Le compte rendu du Conseil scientifique du 18 septembre 2017 est adopté.

2/ Présentation de la politique internationale de Sciences Po, Francis Vérillaud

Marc Lazar souligne qu'il est important que le Conseil scientifique prenne des moments de réflexion et de discussion avec les différentes directions de l'établissement, afin d'en mieux connaître les activités et de faire connaître les siennes. C'est en ce sens que Francis Vérillaud vient présenter un état de la politique internationale de Sciences Po.

Francis Vérillaud rappelle que l'objectif de la politique internationale de Sciences Po est inscrit dans le document stratégique Sciences Po 2022 : « *Sciences Po est une université de recherche internationale, sélective, ouverte sur le monde et qui se compare aux meilleures sur son champ spécifique de discipline des sciences humaines et sociales.* » Cet objectif est à mettre en relation avec les classements internationaux : les résultats de Sciences Po dans

ce domaine sont notoires. Par ailleurs, cet objectif est celui de Sciences Po depuis le début des années 2000 et elle y travaille institutionnellement et collectivement. La stratégie internationale de Sciences Po se construit sur trois piliers : les partenariats internationaux d'échanges d'étudiants, le positionnement de Sciences Po dans un cercle choisi des meilleures universités mondiales, le développement d'une politique d'attractivité à l'international. Ces trois piliers constituent une politique volontariste et institutionnelle, en rapport avec les travaux et actions menés par la faculté permanente : les centres de recherche, les professeurs ou encore les écoles sont autant d'éléments qui fondent la force intellectuelle de l'institution.

La politique internationale de Sciences Po s'est d'abord construite sur les partenariats d'échange d'étudiants. Entre 1997 et 2017, Sciences Po a construit près de 470 partenariats avec de très bonnes universités du monde entier. Ces partenariats répondent à un objet fort, à savoir permettre la mobilité internationale des étudiants de Sciences Po, notamment ceux en 3^e année du Collège universitaire. Chaque année, près de 1 500 étudiants du Collège et des masters bénéficient de ce réseau de partenaires et peuvent profiter d'une offre de cours de grande qualité, dans des conditions très favorables. Ce réseau a été construit à un niveau d'excellence afin que les étudiants de Sciences Po soient accueillis dans les meilleures universités du monde. En contrepartie, Sciences Po reçoit environ 2 500 étudiants en échange chaque année, soit pour un semestre, soit pour l'année entière. Ce flux ne se tarit pas depuis 20 ans, ce qui prouve que Sciences Po a su et sait accueillir les élèves en échange. La réussite de ces échanges a permis de construire la base de la notoriété de Sciences Po à l'international. 478 universités sont dans ce réseau, principalement en Europe et en Amérique du Nord, mais il y a des partenariats en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Les campus en région ont joué un rôle important dans cette expansion du réseau, les étudiants de ces campus souhaitant se rendre dans les régions qu'ils étudient. L'aspect linguistique est également important, car des centaines d'étudiants souhaitent renforcer leur maîtrise de l'arabe, du chinois, du russe ou encore du japonais : cela contribue à l'ouverture mondiale de Sciences Po et évite une concentration sur la seule Europe ou le monde anglo-américain. Les universités partenaires sont implantées dans 70 pays, souvent dans des capitales, sinon dans des villes importantes. Elles sont souvent des *Comprehensive Research Universities*. Les étudiants de Sciences Po y trouvent d'excellents professeurs et d'excellents cours. Sciences Po a entrepris une évaluation sur tous les partenariats d'échanges afin de faire en sorte qu'ils soient parfaitement adaptés à une demande forte de l'institution et du Collège universitaire, à savoir les majeures prévues dans la réforme de l'Acte 2. Il s'agit que, dans le réseau de partenaires de Sciences Po qui accueillent les étudiants de 3^e année, ces derniers puissent poursuivre leur majeure dans les universités partenaires.

Le deuxième élément fort de la politique internationale, intervenu plus tardivement, est le positionnement de Sciences Po dans un cercle d'universités d'excellence dans les domaines de la recherche et de la formation. Cela entre dans la stratégie de positionnement de Sciences Po à l'international, qui se décline en deux axes : la formation avec les doubles diplômes d'une part, la recherche et les relations scientifiques d'autre part. S'agissant des programmes de doubles diplômes, Sciences Po s'est montrée précurseur en étant une des premières institutions à développer cette offre de formation. Elle détient une maîtrise de l'ingénierie des doubles diplômes et est souvent sollicitée pour expliquer sa méthode de travail. Il y a des doubles diplômes au niveau du Collège

universitaire, des masters, des écoles et du doctorat. Uniques et innovants, ils articulent des années de formation à Sciences Po à des années de formation chez le partenaire. Cela implique de ne pas créer d'enseignement spécifique pour construire un programme, mais bien d'articuler le meilleur des deux institutions pour fonder un parcours spécifique au sein duquel sont recrutés conjointement des étudiants du monde entier. Ces programmes ne sont pas réservés aux étudiants de Sciences Po ou de ses partenaires, mais sont ouverts à l'extérieur. Ils participent du positionnement de Sciences Po à l'international et de la construction de sa notoriété. Sciences Po compte 9 doubles diplômes au niveau du Collège universitaire. Deux sont très symboliques, avec Columbia et Berkeley, car Sciences Po est la seule institution à disposer de doubles diplômes avec ces universités au niveau Bachelor. Cela offre une entrée aux États-Unis unique, notamment pour une institution non américaine. Chaque année, des centaines de candidats souhaitent intégrer ces doubles diplômes. Outre le bénéfice qu'en retirent les étudiants, ces doubles diplômes valorisent toutes les formations de Sciences Po. Les étudiants des doubles diplômes sont étudiants de Sciences Po pendant 4 ans : les 2 premières années à Sciences Po, puis les 2 années suivantes dans l'université partenaire. Près de 1 500 étudiants de Sciences Po sont inscrits dans des programmes de doubles diplômes. Cette stratégie de positionnement à l'international est payante et remplace celle qui est à l'œuvre chez des concurrents de Sciences Po, à savoir l'installation de filiales et de bâtiments à l'étranger. Les quelques 1 500 étudiants sont dans une école globale constituée des partenaires de Sciences Po, construite sur une valeur d'échange, nullement agressive comme peut l'être l'installation d'un complexe.

À l'international, la politique des relations scientifiques est double. Il y a d'une part l'approche décentralisée, organisée autour des centres de recherche, des écoles et des départements. D'autre part, il y a l'approche institutionnelle, la direction scientifique sélectionnant un petit nombre de partenaires avec lesquels nouer des liens spécifiques : Oxford, Cambridge, Princeton, Columbia, NUS (National University of Singapore), PK University, Colegio de Mexico, etc. Ces actions institutionnelles mobilisent des ressources qui ne peuvent être concentrées que sur un petit nombre de partenaires. Se pose alors la question de la mobilisation de toute l'institution, dans l'objectif du positionnement international de cette dernière. Pour valoriser cette politique de concentration, deux éléments sont fondamentaux. Il faut d'une part faire circuler l'information le mieux possible et régulièrement. Par ailleurs, des référents scientifiques à l'international ont été mis en place : dans chaque discipline, un professeur ou un chercheur a accepté de donner quelques heures pour nourrir la direction des affaires internationales avec des problématiques scientifiques et de recherche. Cela permet de rediffuser les offres faites en matière de politique scientifique dans toute la communauté académique.

Enfin, le dernier pilier est celui de l'attractivité à l'international. En 2017, près de 15 000 internationaux ont envisagé de venir étudier à Sciences Po et ont commencé une candidature. 7 000 ont déposé une candidature, au niveau du Collège ou des masters. Aujourd'hui, Sciences Po est résolument attractive dans le monde, au-delà du champ national français. Une réflexion marketing est en cours pour aller chercher ces étudiants avec les messages adéquats. Il s'agit de définir des actions directes entre les candidats et Sciences Po, mais aussi des actions *online*, via le site Internet et les réseaux sociaux. Tout cela va dans le sens d'asseoir encore davantage l'attractivité de Sciences Po, dans l'objectif de recruter de très bons étudiants. Pour l'année universitaire en cours, Sciences Po

compte environ 40 % d'étudiants internationaux dans le cadre de ses formations diplômantes.

Ces trois piliers constituent un socle qui s'est construit au fil du temps et qui s'avère solide. Il assure la construction continue de la forte notoriété de Sciences Po. Sur la base de ce socle, trois questions se posent pour l'avenir. La première est de comprendre comment les fortes modifications observées dans la mondialisation affectent d'ores et déjà le développement international de Sciences Po et sa stratégie. La deuxième question est de définir comment mieux faire coïncider les choix et les actions des politiques scientifiques décentralisées des acteurs de Sciences Po avec la stratégie institutionnelle. La troisième question est de trouver comment mieux intégrer le potentiel que représentent les anciens étudiants diplômés de Sciences Po à l'étranger. Par exemple, Sciences Po compte près de 500 anciens en Chine, dont les deux tiers sont des Chinois de moins de 40 ans, ce qui suppose un potentiel de relations et de développement exceptionnels dans ce pays.

Frédéric Ramel rappelle que des liens avaient été tissés avec le bassin méditerranéen : certains partenariats sont tombés en désuétude, pour des raisons politiques et/ou académiques. Sur ce segment, Sciences Po s'est fait dépasser par Paris 1 qui a su nouer de nombreux partenariats stratégiques à moyen et court terme. Il semblerait que, dans la stratégie d'internationalisation, le bassin méditerranéen ait été mis de côté alors qu'il représente un enjeu très important pour Sciences Po et ses étudiants. Dans le même sens, la dimension africaine semble aussi être un point aveugle de la stratégie internationale.

Marc Lazar comprend qu'il est notamment question de l'Égypte.

Jakob Vogel convient que les relations avec les universités anglo-américaines sont importantes pour Sciences Po, mais au regard des bouleversements mondiaux dans ces régions, à savoir l'élection de Donald Trump et le Brexit, il serait pertinent de réfléchir aux coopérations européennes, notamment pour récupérer les parts de marché que perdent les universités britanniques et nord-américaines. En histoire, il apparaît clairement que les étudiants se dirigent moins vers la Grande-Bretagne et les États-Unis. D'autre part, l'histoire – et peut-être les autres disciplines de Sciences Po – a trop peu intégré le potentiel de la formation continue, et pas uniquement dans les entreprises. Il serait intéressant de réunir régulièrement les anciens de Sciences Po, sous la forme d'une université d'été. Cela permettrait en outre de renforcer les liens avec les alumni, pour qu'ils ne soient pas uniquement des donateurs, mais qu'ils soient réintégrés dans les formations de Sciences Po.

Pour l'avoir récemment constaté aux États-Unis, Alain Dieckhoff souligne la force et la vitalité des anciens diplômés, parfois impliqués dans certaines décisions relatives à l'avenir de la recherche ou de la formation dans leur université d'origine. Ils ne sont pas uniquement des prescripteurs positifs ou des mécènes, mais peuvent se montrer utiles si Sciences Po a la possibilité d'envoyer des étudiants en stage dans leurs entreprises ou s'ils aident des diplômés à trouver un emploi. C'est un retour sur investissement à construire sur le long terme : ce travail ne peut pas être à la seule main de la direction des relations internationales, car il concerne toute l'institution.

Francis Vérillaud répond aux premières questions. Les points aveugles concernent principalement la francophonie : à la demande du ministère des Affaires étrangères, Sciences Po avait construit une filière francophone au sein de l'université du Caire, mais l'institution n'avait pas les moyens – et ce n'est pas sa vocation – de financer cela seule. En outre, les années 1990 ont vu la naissance d'une centaine de filières francophones : Sciences Po a participé à plus d'une vingtaine, en Colombie, au Caire, en Pologne, etc. Par ailleurs, sur les 3 000 candidats internationaux annuels aux masters de Sciences Po, 80 % sont candidats sur un programme en langue anglaise. Il est donc évident que le marché mondial est avant tout anglophone, avec un segment francophone. Les étudiants qui suivent les programmes en anglais maîtrisent parfois le français, mais pas suffisamment pour intégrer un programme francophone. Cependant, la communauté académique de Sciences Po doit s'interroger sur la place qu'elle souhaite laisser à la francophonie et définir s'il faut construire des programmes spécifiques, avec les coûts associés. Par ailleurs, si elle souhaite être mondiale, Sciences Po ne peut pas laisser l'Afrique de côté. Elle a fait le choix d'approcher l'Afrique dans toutes ses dimensions anglophones et francophones. Or, sa stratégie initiale reposait sur un socle d'échange avec de très bonnes institutions, mais le contexte local demeure souvent complexe, hormis en Afrique du Sud. Par ailleurs, la pauvreté est un sujet patent pour l'Afrique et la mobilité des étudiants africains nécessite de rassembler des fonds. Sciences Po fait des efforts considérables pour faire venir des étudiants africains, en mobilité courte ou longue. Frédéric Mion est actuellement à Kigali où se tient l'assemblée générale du programme MasterCard pour l'Afrique : Sciences Po a remporté un appel d'offres lancé par ce programme et va bénéficier de 8 M€ sur 5 ans afin de débloquer des bourses en faveur d'étudiants africains.

Frédéric Ramel précise que son intervention n'était pas linguistique : il a conscience de l'impossibilité pour Sciences Po d'être monolingue. Au contraire, les étudiants ont tout à gagner à bénéficier d'un plurilinguisme au cours de leur cursus.

Francis Vérillaud assure que l'intégration des anciens est un sujet partagé au sein de Sciences Po, notamment la direction de la stratégie et du développement (DSD) qui développe les liens directs avec les alumni. La direction des relations internationales le fait assez facilement, car elle rencontre régulièrement des anciens. À l'étranger, ces derniers sont assez peu organisés et, pour les dernières générations, sont dans l'attente du retour de leur institution. Ils sont fiers de ce qu'ils y ont appris et souhaitent la remercier, financièrement ou en en faisant la promotion.

Charlotte Halpern demande comment un membre de la communauté académique peut s'informer sur les opportunités d'Erasmus+, notamment pour faire connaître le dispositif en master et dans les écoles. Par ailleurs, elle demande si la politique des échanges en master a vocation à être développée et ce que cela suppose en termes de calendrier et d'articulation avec la politique de recrutement organisée par la DAIE. Enfin, il faudrait préciser où il est possible de s'informer sur l'articulation entre la politique institutionnelle de Sciences Po – en matière de recherche et de développement de formations – et celle de différents organismes comme l'Institut des Amériques ou l'USPC.

Bruno Palier remercie Francis Vérillaud pour sa présentation et témoigne du plaisir qu'il y a pour les enseignants de Sciences Po de faire cours à des étudiants internationaux. Il

souligne que la présentation était très axée sur les étudiants et moins sur la recherche, dont l'internationalisation est plus récente. Il est important de présenter l'articulation entre la communauté académique, désormais très tournée vers l'international, et la stratégie institutionnelle, et de progresser dans cette dernière de façon collective. La communauté académique, avec le soutien appuyé de Christine Musselin, a saisi les opportunités d'organiser de grandes conférences internationales, ce qui permet de montrer que Sciences Po est une université de recherche qui d'une part est en capacité de recevoir de telles conférences, et qui d'autre part compte de nombreux chercheurs. Par ailleurs, il est essentiel que la communauté académique se donne des objectifs collectifs en termes de visibilité, de classement ou de projet. Enfin, il reste un important effort à faire pour internationaliser l'École doctorale, tant dans le recrutement des jeunes docteurs et dans leur placement en France et à l'étranger.

Emanuele Ferragina estime que Sciences Po devrait cibler des problématiques de recherche et financer des postdocs venant de l'international. Cela va d'ailleurs dans le sens de la transformation de l'École doctorale.

Francis Vérillaud confirme que, face à l'élection de Donald Trump et au Brexit, la France apparaît comme un havre et que l'attractivité internationale de Sciences Po bénéficie de ces éléments politiques. En outre, ces deux sujets ont renforcé les liens de Sciences Po avec les universitaires américaines et britanniques, les premières ne soutenant pas la politique de Donald Trump et refusant toute forme de protectionnisme et de repli sur soi. S'agissant de la recherche, les universités britanniques souhaitent fortement maintenir les liens existants, voire en nouer de nouveaux. Par ailleurs, il faut distinguer Erasmus+ et Erasmus++ : le premier favorise la mobilité étudiante et académique en Europe, la seconde vise l'international et repose sur des projets à déposer auprès de la Commission européenne. Sciences Po a déjà déposé des projets qui n'ont pas tous abouti. Après 2 ans d'Erasmus++, le bilan pour Sciences Po est mitigé. Au sein de la direction des relations internationales, il existe un centre Europe qui gère les programmes Erasmus+ et Erasmus++ : Aurélien Krejbich et ses équipes sont disponibles pour répondre à toutes les questions sur des projets. Pour conclure, Francis Vérillaud rappelle que la politique internationale de Sciences Po a pour ambition de se décliner dans des contextes en évolution constante. Il est primordial pour Sciences Po d'investir fortement en Chine ou en Afrique, mais il faut faire émerger des modes d'action pour que la faculté permanente puisse s'emparer de ces questions africaines et chinoises.

Marc Lazar remercie Francis Vérillaud pour son intervention et ses réponses. Il rappelle que Francis Vérillaud, qui quittera ses fonctions à la fin de l'année universitaire, a été l'initiateur de la politique internationale de Sciences Po telle qu'elle existe et prospère aujourd'hui et tient à le féliciter et le remercier pour le travail accompli.

Applaudissements. Départ de Francis Vérillaud à 10 h 56.

3/ Information sur le projet d'Idex en cours d'élaboration

Christine Musselin rappelle que Sciences Po a engagé une réflexion avec Paris-Descartes, Paris-Diderot et l'IPGP afin de produire une réponse commune en vue de reconquérir l'Idex, perdu en 2016. Il s'agit de déposer un projet sur un périmètre différent, avec

seulement quatre partenaires et sous un autre nom qu'USPC. Cela a fait l'objet d'une déclaration publique des quatre présidents des institutions impliquées. Ce travail de réflexion est mené sur deux fronts simultanés : d'une part, la rédaction du dossier Idex qui est à remettre pour le 18 décembre ; d'autre part, la rédaction d'une première version des statuts de l'établissement qui serait créé à cette occasion, appelée « université cible ». Dans le cadre de ce nouvel établissement, Sciences Po et l'IPGP garderaient leur personnalité morale et juridique. En outre, tout est fait pour préserver la spécificité et la force de Sciences Po. Cette réflexion est très stimulante : elle demande beaucoup de temps et progresse lentement, mais se déroule dans une atmosphère cordiale entre les partenaires. Elle est parvenue à un point où il est possible de présenter des éléments et d'en discuter plus largement au sein de Sciences Po. Il est donc prévu de convoquer un Conseil scientifique extraordinaire qui sera consacré à l'examen de cette seule question. Se tiendront également un Conseil de l'Institut et un Conseil d'administration extraordinaires, ces deux instances étant directement concernées par le sujet. Il est important pour Sciences Po de poursuivre le travail commun avec les partenaires en sachant que ses conseils y adhèrent. Si ce n'est pas le cas, Sciences Po pourra encore sortir de la réflexion sans mettre en danger le projet des partenaires et en leur laissant le temps de reconstruire un projet à trois. Avant la séance extraordinaire, des documents seront communiqués et permettront aux membres du Conseil scientifique de discuter. Les membres de la faculté permanente ayant participé à des projets, des échanges et des collaborateurs avec les partenaires d'USPC, ils ont sans doute des idées et des opinions sur le projet d'Idex.

Marc Lazar propose de recueillir les premières questions afin de préparer la réunion de la semaine suivante qui se tiendra en présence de Frédéric Mion.

Florence Haegel demande à quoi il est prévu que Sciences Po adhère : sans cet élément, il est difficile de préparer la réflexion.

Bruno Palier s'enquiert du bénéfice pour Sciences Po d'adhérer au projet. Il serait important de présenter un bilan financier, académique et étudiant de l'USPC. Il semble évident que, pour peser au niveau européen, la France doit présenter des structures importantes comptant plusieurs dizaines de milliers d'étudiants. À première vue, l'USPC semble avoir surtout apporté des contraintes et de la complexité, même si elle a permis à certains chercheurs d'obtenir des financements. La réflexion Idex demande du temps et des ressources et est peut-être menée aux dépens de la stratégie d'internationalisation et d'excellence de recherche de Sciences Po.

Jakob Vogel s'interroge sur la mutualisation des formations qui a toujours été au cœur du projet. Par ailleurs, il demande pourquoi l'INALCO ne fait plus partie du projet Idex, alors qu'elle a des avantages certains pour Sciences Po, notamment dans l'objectif d'élargir ses formations.

Marc Lazar souligne qu'il ne faut pas confondre l'USPC-COMUE et l'université cible, la seconde étant celle dans laquelle serait déposé le projet Idex.

Compte rendu adopté à la séance du CS du 21 novembre 2017

Emanuele Ferragina indique avoir participé aux jurys internationaux : il a constaté une certaine froideur vis-à-vis d'un projet trop peu institutionnalisé en 2016. Il demande ce que recouvre la notion de fusion par les universités qui l'envisage, à savoir rassembler des départements ou fusionner au niveau juridique avant d'engager une réflexion académique.

Frédéric Ramel indique être membre du CAC et pouvoir transmettre des documents avant la séance extraordinaire. D'ici le 18 décembre, il faut soit mettre en place une nouvelle gouvernance institutionnelle, soit présenter un projet de gouvernance. À ce stade, les partenaires ne sont pas au fait de la façon dont se mettra en place la fusion, hormis Paris 3 qui refuse une telle opération.

Sébastien Pimont demande si Sciences Po a besoin de l'assentiment de ses trois conseils pour adhérer au projet Idex.

Marc Lazar rappelle que le Conseil scientifique ne rend qu'un avis, comme prévu dans ses statuts, mais il est cependant apparu pertinent qu'il prenne part à la discussion. Seuls le Conseil de l'Institut et le Conseil d'administration ont voix décisionnelle. Ces instances comprennent des représentants de la faculté permanente et il est important qu'ils connaissent l'avis du Conseil scientifique. En tant que président du Conseil scientifique, Marc Lazar indique être membre de droit du Conseil de l'Institut : il ne pourra cependant assister à la réunion extraordinaire, mais cette instance compte la présence de Richard Balme, Karoline Postel-Vinay, Emmanuel Lazega et Jeanne Lazarus. Le Conseil d'administration compte la présence d'Henri Bergeron, Laurence Bertrand-Dorléac et Thierry Mayer.

Christine Musselin remercie les membres pour ces questions qui alimenteront la séance extraordinaire. Elle précise qu'il faut en effet distinguer l'USPC de l'université cible. L'USPC compte 9 établissements et des organismes de recherche : 8 d'entre eux étaient porteurs du précédent Idex et avaient déposé le dossier. Suite à l'échec de cet Idex, l'idée était tout d'abord de déposer un nouvel Idex en fusionnant Paris 3, Paris 5 et Paris 7. Or, il est apparu que fusionner trois universités ne serait pas suffisant pour obtenir un nouvel Idex. Pendant l'été, la réflexion a conclu qu'il serait préférable de déposer un projet commun à Paris-Descartes, Paris-Diderot, l'IPGP et Sciences Po, Paris 3 et l'INALCO ne souhaitant pas faire partie du projet. Avec ce nouveau projet d'Idex, il ne s'agit pas d'une fusion pour Sciences Po : la partie fusionnée de l'université cible concerne Paris 5 et Paris 7. L'idée est d'avoir une composante médecine rassemblant la médecine de P5 et P7, avec une université *Arts and Sciences* qui réunirait toutes les sciences et toutes les disciplines qui ne sont pas les sciences et la médecine de P5 et P7. Sciences Po et l'IPGP se tiendraient à côté avec leurs personnalités morales et juridiques respectives.

Marc Lazar demande aux personnes qui ne pourront pas être présentes le 24 octobre à 8 h 30 de se faire représenter par leurs suppléants.

Emeric Henry demande si la réunion pourra présenter le bilan du passé.

Christine Musselin confirme avoir noté cette demande. Le bilan sera sommaire : il portera sur l'USPC et non sur la future université cible. À noter que les 9 membres de l'USPC rédigent actuellement leur rapport d'autoévaluation pour l'HCERES, ce qui donnera probablement des éléments de bilan pour les cinq dernières années.

4/ Discussion sur la possibilité de promotion des maîtres de conférences des universités de l'IEP de Paris au corps de professeurs des universités

Christine Musselin rappelle que la direction scientifique et le Conseil scientifique ont travaillé sur l'éventualité de recruter des maîtres de conférences des universités, sans que cela puisse être mis en œuvre, au vu de la difficulté à faire converger les différentes situations. Avait néanmoins été évoquée la possibilité de permettre à certains maîtres de conférences des universités de se présenter sur un poste de professeur des universités en interne, ce qui équivaut à une transformation de poste, à condition qu'ils passent d'abord par un processus assez identique à celui de la tenure pour un passage de rang B à rang A. Un maître de conférences pourrait entrer dans cette démarche : le poste de professeur des universités serait ouvert au recrutement sur un 46-3 en 2018. Toutefois, cela doit correspondre aux exigences internes de Sciences Po pour le passage de rang B à rang A.

Marco Oberti souligne que cela reste un concours et qu'il faut préciser le message.

Christine Musselin précise qu'il s'agit d'un 46-3 : seuls des maîtres de conférences ayant plus de 10 ans d'ancienneté peuvent se présenter.

Marc Lazar comprend que des candidats externes, maîtres de conférences des universités ayant au moins 10 ans d'expérience dans d'autres universités, pourraient présenter leur candidature, mais seraient soumis aux mêmes règles de recrutement que les candidats de Sciences Po.

Christine Musselin précise qu'ils pourraient se présenter sans être passés par le processus de tenure.

Sébastien Pimont comprend que cela revient à superposer deux procédures, étant entendu que les candidats extérieurs n'en supporteront qu'une, alors que le candidat interne suivra les deux.

Christine Musselin confirme cela et ajoute que le candidat interne doit donner son accord et avoir celui de son département.

Mathieu Fulla attire l'attention sur la situation des PRAG docteurs qui présente des ressemblances avec celles des maîtres de conférences des universités à Sciences Po : sans passer par la procédure standard de sélection, ils pourraient accéder à des postes de professeur des universités. Sciences Po porte une politique de convergence des missions et des statuts : la possibilité offerte aux MCF de devenir PU en est une nouvelle illustration. Désormais, la seule catégorie de personnel académique qui n'est pas prise en compte dans cette politique de convergence est celle des PRAG docteurs. Or, par leurs publications et leur activité scientifique, ils contribuent au dynamisme de la recherche et de l'institution.

Ils souhaiteraient que soit créée pour eux une reconnaissance statutaire de leur travail de chercheur : ils ont des activités scientifiques, ils organisent des colloques, ils publient des livres et des articles. Ils sont très hostiles au localisme et aux recrutements de complaisance, mais ils pensent que leur travail d'enseignement et leurs tâches administratives peuvent être facilement évalués par la direction des études et de la scolarité. Ils souhaiteraient que leur travail scientifique soit évalué par une autorité externe, sur le modèle de la tenure ou du passage de rang B à rang A. Cela donnerait une légitimité à leur position. D'autre part, Sciences Po mène une politique globale d'extension et de recrutement : il est donc étonnant qu'une politique de développement s'appuie uniquement sur des recrutements, et pas sur les bons éléments formés en interne. En conclusion, il serait pertinent que le Conseil scientifique et la direction scientifique, qui impulsent une politique de recherche de haut niveau depuis des années, prennent en considération – dans un délai raisonnable – que les PRAG peuvent être des chercheurs de qualité qui méritent le soutien de l'institution.

Christine Musselin rappelle qu'il existe un corps des enseignants-chercheurs du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et que la procédure proposée ici concerne des personnels qui font partie du corps des enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas le cas des PRAG. En outre, cela renvoie à la politique d'accès à des postes de chercheurs-enseignants à Sciences Po : pour un premier poste, la politique consiste à ne pas recruter une personne en interne. La politique est différente dans le déroulement de carrière : la mise en place de la tenure track permet de la promotion en interne. Mais il n'est pas recruté de personnes ayant fait leur thèse à Sciences Po sur les postes d'*assistant professor*, sauf si elles ont entre-temps occupé ailleurs un poste suffisamment longtemps. Christine Musselin n'en reste pas moins tout à fait sensible à la situation des PRAG, mais estime que des mesures devraient être prises au niveau du ministère, afin de permettre des déroulements de carrière, en différenciant les PRAG qui cumulent une activité de recherche avec leur charge d'enseignement et ceux qui ne font que de l'enseignement.

Emanuele Ferragina demande pourquoi Sciences Po ne proposerait pas aux personnes concernées de faire une tenure track et de devenir professeurs FNRP, afin de dégager des postes publics. Cela éviterait d'organiser un concours un peu particulier pour ces personnes.

Christine Musselin répond que les postes privés sont en priorité réservés au recrutement et qu'il n'y en a pas suffisamment pour promouvoir les maîtres de conférences.

Mathieu Fulla ajoute que la situation qu'il évoquait concerne principalement l'histoire et moins de 5 personnes. Par ailleurs, le changement de corps est en effet compliqué, mais il serait positif de permettre un aménagement de la charge d'enseignement et d'encourager la recherche afin de permettre aux PRAG de faire une HDR et de candidater sur des postes de professeur des universités.

5/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement de trois *assistant professors* au département d'économie

Compte rendu adopté à la séance du CS du 21 novembre 2017

Jean-Marc Robin indique que 2 postes sont à pourvoir en 2017 et 1 a été reporté de 2016, n'ayant pas été pourvu. Un poste cible le développement, un autre cible l'économie publique et l'autre cible l'économie industrielle empirique. Le comité de recrutement est présidé par Eduardo Perez-Duarte et s'attend à recevoir entre 500 et 600 candidatures. Christine Musselin rappelle qu'en 2016, le Conseil scientifique a acté une procédure particulière pour les *assistant professors* en économie du fait de l'existence d'un *Jobmarket* international et annuel dans cette discipline. Une fois que les candidatures auront été sélectionnées, elles seront présentées au Conseil scientifique avec leur classement.

Florence Haegel s'enquiert de la composition du comité de recrutement.

Jean-Marc Robin répond que le comité est l'intégralité du département d'économie.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité la fiche de poste en vue du recrutement de trois *assistant professors* au département d'économie.

6/ Avis sur la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, spécialité théorie économique

Jean-Marc Robin présente la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, spécialité théorie économique.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité la fiche de poste en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, spécialité théorie économique.

7/ Avis sur le comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, spécialité théorie économique

Jean-Marc Robin indique que le comité de sélection rassemble Roland Bénabou, Rachel Kranton, Mathilde Maurel et Pierre-André Chaippori en tant que membres externes. Les membres internes sont Yann Algan, Emeric Henry, Cornelia Woll et Jean-Marc Robin, ce dernier présidant le comité de recrutement.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité le comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur des universités en économie, spécialité théorie économique.

8/ Information sur le calendrier de la campagne d'automne 2017 des congés sabbatiques universitaires

Christine Musselin rappelle qu'il y a deux appels par an pour les congés sabbatiques : il s'agit ici de l'appel d'automne. L'ouverture de la campagne est le 17 octobre, avec l'envoi d'un e-mail aux personnes pouvant prétendre à un congé sabbatique. Les dossiers doivent être envoyés avant le 7 novembre et adressés aux directeurs d'unité, aux directeurs de département, à la DES et à la DS. Les directeurs d'unité, les directeurs de département et

Compte rendu adopté à la séance du CS du 21 novembre 2017

la DS doivent rendre leur avis le 27 novembre. Le 1^{er} décembre, des rapporteurs seront désignés pour le Conseil scientifique du 12 décembre, séance au cours de laquelle seront examinées les candidatures.

Marco Oberti comprend qu'il s'agit de congés sabbatiques qui commenceraient en septembre 2018.

Christine Musselin répond par l'affirmative : il s'agit de congés allant de septembre 2018 à juin 2019.

9/ Avis sur le passage en 2^e partie de tenure track d'Emanuele Ferragina

Sortie d'Emanuele Ferragina à 11 h 41.

Marta Dominguez indique que le comité, réuni le 25 septembre, était composé de Bruno Palier, Marco Oberti, Olivier Borraz, Didier Demazière, Patrick Le Galès et Marta Dominguez. Le dossier a été évalué sur quatre axes : l'activité de recherche, l'enseignement, l'implication à Sciences Po et la valorisation. Emanuele Ferragina a une activité de recherche sur 3 thématiques. Il a publié 4 ouvrages (3 chez des éditeurs italiens) et 11 articles dans des revues à comité de lecture. Il a déjà soutenu son HDR. Ses activités de recherche ont une forte dimension internationale avec de nombreuses interventions dans des manifestations scientifiques. S'agissant de ses activités d'enseignement, il dépasse régulièrement sa charge et recueille de très bonnes évaluations. Concernant son implication à Sciences Po, on peut noter sa mission de référent international du département de sociologie, sa qualité de membre élu du Conseil scientifique. A l'OSC, il coordonne le séminaire scientifique. Enfin, il est très investi dans le débat public, notamment en Italie, et est souvent sollicité pour faire des interventions. Les deux rapports externes étaient très favorables, tout comme l'avis du comité. Ce dernier adresse toutefois deux recommandations : s'investir davantage dans les activités du LIEPP et développer l'axe qu'il envisage dans son rapport ; s'engager sur une piste de recherche à approfondir, afin de se positionner dans le débat international et de contribuer de façon structurante à la discipline.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le passage en 2^{ème} partie de tenure track d'Emanuele Ferragina.

10/ Questions diverses

Marco Oberti demande quand sont prévues les visites HCERES.

Christine Musselin répond que les prises de contact avec les unités ont été variées : certains ont déjà une date. Un point sera fait lors de la prochaine réunion des directeurs de laboratoire.

Départ de Philippe Coulangeon, Marta Dominguez, Emanuele Ferragina, Mathieu Fulla, Charlotte Halpern, Francesco Saraceno et Dina Waked à 11 h 46.

11/ Avis sur la demande d'autorisation de Mireille Paquet à être rapporteure de la thèse de Catherine Xhardez

Pierre François indique que Astrid von Busekist demande une dérogation pour que Mireille Paquet puisse rapporter sur la thèse de Catherine Xhardez qui porte sur le nationalisme sous-étatique et l'intégration des émigrés en France et au Québec. Mireille Paquet est particulièrement indiquée pour rapporter sur cette thèse : elle est *assistant professeur* de science politique à l'université de Concordia. Elle est spécialiste des politiques d'immigration et d'intégration dans les pays fédéraux : elle a écrit une monographie sur les politiques d'intégration et l'immigration, publiée aux presses universitaires de Montréal. Elle a écrit des articles publiés dans des revues de science politique nord-américaine.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Mireille Paquet à être rapporteure de la thèse de Catherine Xhardez.

12/ Avis sur la demande d'autorisation de Gloria Origgi à diriger la thèse de Mathilde Duclos

Pierre François indique que la thèse de Mathilde Duclos porte sur le rôle d'une passion sociale, à savoir le *care*, dans la justice sociale. Ce projet s'inscrit dans une logique interdisciplinaire touchant la philosophie, la théorie politique, la sociologie, l'épistémologie et la psychologie. Gloria Origgi souhaite diriger cette thèse à Sciences Po. Elle est directrice de recherche au CNRS, rattachée à l'Institut Nicod de l'École normale supérieure. Elle intervient dans le parcours de théorie politique de l'École doctorale. Elle estime que l'encadrement intellectuel que Mathilde Duclos trouvera à Sciences Po est plus adapté que celui de l'Institut Nicod, plus centré sur les sciences cognitives. Gloria Origgi est spécialiste de philosophie politique et morale. Elle travaille sur les passions sociales et finalise la publication d'un dictionnaire sur ce sujet aux PUF. Elle travaille dans une perspective interdisciplinaire tout à fait adaptée à l'encadrement du travail de Mathilde Duclos.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation de Gloria Origgi à diriger la thèse de Mathilde Duclos.

13/ Avis sur la candidature à l'obtention de la tenure de Ruben Durante

Jean-Marc Robin indique que Ruben Durante a passé l'épreuve de la tenure au cours de l'année 2016-2017. Il devait passer son HDR avant que son cas ne soit présenté au Conseil

scientifique. Il a été retardé dans cette épreuve, du fait de son congé sabbatique à Pompeu Fabra. Il vient de soutenir son HDR.

Ruben Durante a obtenu son PhD à Brown University en 2010. Il a publié 5 articles, dont un dans le *Journal of Political Economy* et un autre dans l'*American Economic Journal : Applied Economics* pour lequel il a obtenu le prix du meilleur article. Il rédige actuellement 4 papiers : 3 sont en révision, dont un pour l'*American Economic Review*. Il est éditeur associé du *Journal of the European Economic Association*. Le comité de tenure a demandé 8 lettres de référence et en a reçu 6, qui concluent toutes à l'excellence des travaux de recherche de Ruben Durante. Il est à la pointe dans les domaines conjugués des médias, de l'économie, des politiques et des institutions. Il enseigne l'économie publique, l'économie politique et l'économie comportementale. Il donne actuellement deux cours à Reims. Il est très actif au sein du département d'économie : à l'origine d'un important séminaire sur l'économie politique à Paris, en collaboration avec PSE, il a co-organisé le séminaire du département. À noter qu'il vient d'obtenir une ERC. Si une recommandation devait être formulée, cela pourrait de recentrer ses activités.

Marc Lazar ajoute que Ruben Durante est ouvert aux autres disciplines, notamment dans ses travaux sur les médias.

Christine Musselin rappelle que, pour accorder la tenure, le Conseil scientifique demande un éclairage de la part d'un collègue d'un autre département.

Bruno Palier a pris connaissance des lettres et des rapports fournis dans le dossier de Ruben Durante et qui forment un ensemble très impressionnant. Comme Emanuele Ferragina, on peut se demander si Ruben Durante ne gagnerait pas à se concentrer sur un domaine (par exemple celui des médias et de la politique) de manière à gagner encore plus en qualité. Dans le prolongement de la remarque de Marc Lazar sur l'ouverture de Ruben Durante aux autres disciplines, Bruno Palier appelle de ses vœux que le souci de l'interdisciplinaire de Ruben Durante puisse se concrétiser au sein du LIEPP.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des présents du rang des professeurs des universités et assimilés la candidature à l'obtention de la tenure de Ruben Durante.